

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 28 avril 1902, M. Gustave-Charles Bley, chef adjoint du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes de la République Française, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du 29 du même mois, ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Grands Officiers* : M. le Ch<sup>er</sup> Pierre de Fleischmann, Conseiller privé Ducal Saxon ;

M. le Colonel Pierre R. Markow, Aide de Camp et Commandant la Garde de S. A. R. le Prince de Bulgarie ;

M. Strachimir D. Dobrovitch, Chef de la Chancellerie du Cabinet de S. A. R. le Prince de Bulgarie, et Chancelier des Ordres Bulgares.

*Officier* : M. le Capitaine Nicolas Courtocliew, Commandant de compagnie, Gouverneur militaire de S. A. R. le Prince de Tyrnova, Prince héritier de Bulgarie.

Par Ordonnance du même jour, ont été autorisés à accepter et à porter, savoir :

MM. Jules-René Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan du Prince ;

Gustave Saige, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais, la décoration de Grand Officier de l'Ordre du Mérite civil ;

le Capitaine Henry-Charlwood Carr, Commandant en second du yacht *Princesse-Alice* ;

le Docteur Jules Richard, Directeur du Musée Océanographique de Monaco, la décoration de Commandeur de l'Ordre du Mérite Civil ;

le Baron Jean de Gail, Aide de Camp du Prince, la décoration d'Officier de l'Ordre du Mérite militaire, qui leur a été conférée par S. A. R. le Prince de Bulgarie.

Par Ordonnance du 30 avril, M. le Docteur Maurice Jaquet, Conservateur au Musée Océanographique de Monaco, a été autorisé à accepter et à porter la décoration du *Bene Merenti*, qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Roumanie.

Par Ordonnance du 2 mai 1902, M. le docteur Marie-Frédéric-Louis Colignon, médecin de

l'Hôtel-Dieu de Monaco, a été promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour, la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe a été accordée aux sieurs :

Dominique Gaziello, ancien carabinier.

François Lorenzi, id.

Jean Robini, id.

Par Ordonnance du 3 du même mois, M. José Carrera, Ministre résident *ad interim* près S. M. la Reine Régente d'Espagne, a été promu au grade de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Feuillerade, Ingénieur, Inspecteur des Travaux Publics, est délégué par Son Altesse Sérénissime au Congrès international des tramways, qui doit se réunir à Londres du 30 juin au 4 juillet prochain.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

#### DE LA PRINCIPAUTÉ

Les Princes, accompagnés de M. le baron de Gail, aide de camp, se sont rendus, vendredi après-midi, à l'Hôtel-Dieu nouvellement inauguré et où, depuis le commencement de la semaine dernière, la plus grande partie des malades alors en traitement occupent les salles qui leur sont destinées.

Leurs Altesses ont été reçues par M. le docteur Colignon qui leur a donné les explications les plus détaillées sur l'agencement pratique et hygiénique des locaux, le fonctionnement des appareils, et la confortable installation des divers services.

En quittant l'Hôtel-Dieu, S. A. S. le Prince Albert a remis à M. le docteur Colignon les insignes d'officier de l'Ordre de Saint-Charles.

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis, accompagnés de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan, ont rendu visite, la semaine dernière, à S. M. l'Impératrice Eugénie, dans la villa Cyrnos, au Cap Martin.

Hier lundi, Sa Majesté est venue déjeuner à bord de la *Princesse-Alice* ; Elle a visité, ensuite, sous la conduite du Prince Albert, le Musée Océanographique.

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héritier ont honoré, jeudi soir, de leur présence la représentation du théâtre des Variétés. Leur arrivée et leur sortie ont été saluées par de chaleureuses acclamations et par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*. Une affluence populaire se pressait dans la salle dont les fauteuils étaient occupés par

l'élite de la société de Monaco. On s'est fort diverti au spectacle curieux des *pupazzi* de M. Groce évoluant et dansant de façon fort ingénieuse au milieu d'une suite de nombreux et fort jolis décors. Cette soirée a fait honneur à M. Giordano, le directeur dévoué du théâtre de la Condamine.

Le compte rendu officiel de la Séance du 21 avril dernier à l'Académie des sciences renferme le passage suivant :

« S. A. S. le Prince de Monaco expose les résultats de la troisième campagne (1901) de la *Princesse-Alice II*. Cette fois, la *Princesse-Alice II* a été conduite dans les régions tropicales de l'Atlantique Nord. L'exploration a eu lieu entre Gibraltar et 12° de latitude Nord, dans les îles Canaries, du Cap-Vert, de Madère et jusqu'à 960 milles de la côte brésilienne. M. Thoulet a été chargé de l'Océanographie, et des sondages jusqu'à 1,000 mètres de profondeur, ont ramené surtout de l'argile et des globigérines. D'autres échantillons contenaient des grains de sables volcaniques près des îles. Les explorations zoologiques ont fait découvrir un poisson voisin du genre « Sérambo », à 6,035 mètres par 12° de latitude Nord et 35° de longitude Ouest.

Pour la première fois, un physiologiste était à bord : M. Charles Richet. Il développera pour son compte les recherches qu'il a entreprises.

M. Albert Gandry analyse une note de M. le docteur Verneau, du Muséum, sur un nouveau type humain découvert récemment dans les fameuses grottes de Baoussé-Roussé, près de Menton. Le Prince de Monaco fit recommencer dernièrement des fouilles sous la direction de M. l'abbé de Villeneuve. Les couches étaient parfaitement en place et ne présentaient pas la moindre trace de remaniement. De distance en distance, un lit de cendre ou un foyer interrompu coupait les assises de terre grise qui remplissaient la caverne. On a retrouvé des débris de grand cerf (*cervus canadensis*) ; l'hyène des cavernes, etc. Les dépôts sont donc bien quaternaires. L'industrie est franchement paléolithique : objets grossiers, etc.

Quatre squelettes ont été extraits. L'un gisait à 1 mètre 90 ; le second à 7 mètres ; et les deux derniers réunis dans une même fosse creusée dans un foyer à 7 mètres 75. Ce sont ces deux squelettes du bas qui offrent des caractères spéciaux. Ils proviennent d'une vieille femme et d'un jeune homme de petite taille (1 mètre 58), à tête très allongée, mais à face très large. La partie inférieure du visage est franchement négroïde et le prognathisme est aussi accusé que chez la plupart des nègres de la Sénégambie ou de la Guinée. Les bras, par leur longueur, rappellent aussi ceux des nègres. Il faut donc admettre que parmi nos ancêtres nous comptons des individus à type négroïde.

A cette race nouvelle, M. Verneau a donné le nom de « type de Grimaldi ».

M. Gandry place sous les yeux de l'Académie des dessins et des photographies montrant la coupe du gisement, les squelettes dans la position

où ils ont été découverts et les crânes tels qu'ils se présentent depuis la reconstitution soignée qu'en a faite M. Verneau.

Nous avons eu sous les yeux, il y a quelques jours, une monnaie monégasque du XVII<sup>e</sup> siècle d'une parfaite conservation, qui venait d'être acquise par un amateur italien.

C'est une pièce d'argent à bas titre du Prince Louis I<sup>er</sup>, du poids de quatre grammes deux centigrammes et du module de 25 millimètres. Elle porte le buste mantellé et à cheveux longs du Prince, à droite, avec la légende : LVD. I. D. G. PRINC. MONOECI.

Au revers, l'écu couronné, avec la devise : DEO. IVVANTE dans la couronne, et la légende : DVX. 1683. Un petit aigle éployé. VALENT. PAR. FRANCIE. ETC. Evidemment cette pièce date du bail de la monnaie consenti en 1680 à Stil d'Anvers.

Nous avons eu déjà l'occasion de rencontrer plusieurs exemplaires de cette monnaie, mais aucun ne présentait le même degré de conservation. M. le professeur Rossi en a donné la description et le dessin dans son ouvrage *Monete dei Grimaldi* (1868), p. 62. Nous ne saurions toutefois partager son opinion sur la valeur qui doit être attribuée à cette pièce.

M. Rossi estime que c'était une piécette de 3 sous en billon.

Un examen attentif des spécimens qui nous restent du monnayage de cette époque, du système qui présidait à sa fabrication, du poids et des types en usage, nous amène à penser que, malgré son titre inférieur à celui des autres pièces divisionnaires de l'écu d'argent, nous nous trouvons en présence d'une pièce de 8 sous, représentant à peu près la huitième partie de l'écu de 3 livres, pièce dont nous trouvons trace dans les documents écrits de l'époque, et qui approche beaucoup de la division par huit du poids de l'écu frappé la même année (13 gr. 50).

Il y a lieu de remarquer que notre pièce est exactement du même type que les autres monnaies d'argent, tandis que sur les basses monnaies de billon, l'effigie du Souverain est remplacée par la croix ancrée avec la légende : CRVX. HOSTIVM. VICTRIX. Enfin, le sigle de l'aigle éployé n'avait pas encore été signalé. C. J.

A la suite d'une conférence très intéressante sur la direction des aérostats, la Société des Bains de Mer avait adressé à M. Pesce, le distingué conférencier, une somme de cinq cents francs.

M. Pesce a fait abandon de cette somme au profit des indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance. C'est confirmer délicatement par un don généreux le souvenir d'une attraction scientifique justement appréciée.

Mettant à profit les deux jours de fête de la Pentecôte, on sait que les membres du Sport Vélo-cipédique Monégasque ont chaque année l'habitude de faire une grande sortie qui généralement, à cette époque de printemps, se trouve favorisée par le beau temps et qui a pour heureux résultat de faire connaître et apprécier dans les départements voisins l'excellent entraînement et la belle organisation de cette vaillante Société.

La prochaine sortie annuelle qui aura lieu le dimanche 18 et lundi 19 mai sera particulièrement intéressante. Le point terminus en sera Marseille, en passant par Draguignan, Brignoles (avec excursion en voiture à la Sainte-Beaume), Roquevaire, Aubagne et enfin Marseille d'où le retour aura lieu directement par chemin de fer.

Le Théâtre de Monte Carlo, terminant agréablement une saison artistique qui fut aussi brillante que variée, a encore offert cette semaine à ses nombreux habitués une suite de représentations de petites opérettes et de ballets-pantomimes

qu'on a vu ou revu avec plaisir. *Le Rajah de Mysore* et *le Testament de M. de Crac*, deux partitions que M. Ch. Lecocq écrivit jadis avec la verve mélodique qui lui valut depuis lors tant d'éclatants succès, et un ballet nouveau, *Pepita*, de MM. Hugonin et Lust, sont à signaler par le soin qui a été apporté à leur interprétation.

La série de ces spectacles de printemps va être close cette semaine par deux autres petits chefs-d'œuvre du répertoire d'Offenbach : *les Deux Aveugles* et *le Mariage aux lanternes*, qui nous permettront d'applaudir une dernière fois les excellents artistes que sont M<sup>mes</sup> Poigny, Luciole et Damour, MM. Maurice Lamy, Poudrier et Tillet. Dans *la Fête du Printemps*, divertissement chorégraphique, qui complètera ses ultimes représentations, on admirera de nouveau la grâce et le talent de M<sup>lle</sup> Sandrini et de toutes ses mignonnes compagnes du corps de ballet si bien dirigé par M<sup>me</sup> Gedda.

#### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a l'honneur d'informer le public que le service d'été sera mis en vigueur sur son réseau à dater du 5 juin prochain.

Dans ses audiences du 29 avril et du 1<sup>er</sup> mai courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Charles Planchon, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 14 juillet 1884, garçon d'écurie, sans domicile, 15 jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Louis Arnault, né à Chinon (Seine-et-Loire) le 21 janvier 1882, maréchal-ferrant, sans domicile fixe, 20 jours de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Jacques-Albert Burland, né à Lyon (Rhône) né le 12 octobre 1861, voyageur de commerce, demeurant à Nice, 24 heures de prison (même délit).

Edgard Bever, couturier, demeurant à Monte Carlo, 25 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour injures publiques, coups et blessures volontaires.

Pascal Reynaud, né à La Turbie (Alpes-Maritimes) le 23 mai 1846, propriétaire, demeurant à Monaco, 5 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance Souveraine sur le « Tout à l'égout ».

Louis-François-Marc Hubert, né à Vichy (Allier), le 5 août 1883, mécanicien, demeurant à La Turbie, 100 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance Souveraine sur les voitures automobiles, et Victor Simond, publiciste, demeurant à La Turbie (son patron) déclaré civilement responsable.

Camille-Joseph-Victor Jenatzy, né à Chaerbeck (Belgique), le 4 novembre 1868, ingénieur, demeurant à Nice (réduction de la peine à 150 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance Souveraine sur les voitures automobiles, sur opposition d'un jugement de défaut rendu le 17 avril 1902).

Georges-Antoine Socal, né à Monaco, le 6 août 1882, garçon boucher à Monaco; Lucien-Charles-Victor Pastorelly, né à Monaco, le 4 juillet 1884, ferblantier, demeurant à Monaco, 5 fr. d'amende chacun, pour distribution d'avis imprimés ne portant l'indication vraie des noms, prénoms, profession et demeure, ni de l'auteur, ni de l'imprimeur.

Henri-Donatien Piednoël, né à Vassonville (Seine-Inférieure), le 24 mai 1862, écrivain public à Monaco; Charles-Auguste-Toussaint Carpinelli, né à Monaco, le 1<sup>er</sup> novembre 1879, électricien à Monaco, 5 francs d'amende chacun, pour distribution d'écrits imprimés.

Baptiste-Louis Gastaud, né à Monaco, le 22 mars 1872, propriétaire, demeurant à Monaco; Barthélemy-Maurice-Joseph Lorenzi, né à Monaco,

le 22 septembre 1869, propriétaire, demeurant à Cannes, 50 francs d'amende chacun, pour avoir sciemment contribué à la distribution d'avis et d'écrits imprimés.

## Lettre de Paris

Paris, 4 mai 1902:

Grand branle-bas dans le monde des théâtres : il paraît que messieurs les directeurs ont décrété la suppression des répétitions générales. Voilà une décision qui va sûrement faire couler beaucoup d'encre. Je ne sais ce qu'en penseront les auteurs mais je m'imagine bien ce qu'en penseront les critiques :

Plus de répétitions générales !... Mais c'est le rêve !... Car enfin, les critiques consciencieux sont forcés de voir deux fois un ouvrage qui souvent ne les a pas amusés la première.

— Mais alors, dira-t-on, comment les critiques qui sortiront à minuit et demi d'un théâtre trouveront-ils le temps d'écrire pour le numéro du lendemain leur compte-rendu ?

— Eh bien ! mais, ils ne l'écriront pas. Voilà tout !

Un bulletin de victoire ou de défaite, et, pour les œuvres importantes, un grand article paraissant à la fin de la semaine, parlant de toutes les nouveautés après mûres réflexions, sans emballement, serait, je le crois, préférable.

Donc, allez-y ! Supprimez les répétitions générales, et au moins nous pourrions voir l'effet des pièces que vous jouerez le premier soir devant le public payant, et n'aurons pas à nous occuper des changements que vous feriez le lendemain, après l'audition.

Et nous ne serions plus obligés, comme cela nous arrive trop souvent, d'assister, en douze heures, à deux répétitions : l'une donnée dans la journée, l'autre le soir.

Les lecteurs des revues et des journaux hebdomadaires attendent volontiers une semaine ; les lecteurs des quotidiens en feront autant et n'en seront sans doute point plus malheureux.

\* \*

L'innovation dont je viens de parler sera quelquefois dangereuse pour les auteurs. C'est ainsi que le *Masque*, de M. Henry Bataille, représenté ces jours derniers par le Vaudeville, avait eu un grand succès d'avant-première. J'appelle succès d'avant-première cette pluie d'éloges préalables, cette inondation d'articulets où l'on vous crie, pendant les huit jours qui précèdent l'apparition de la pièce :

— Vous verrez cela ! C'est admirable !

Le plus grand succès d'avant-première de la saison fut la *Fille Sauvage*. Le succès d'avant-première du *Masque* a été presque aussi éclatant. Ce n'est que quand l'ouvrage a été représenté qu'il a baissé un peu. La représentation est l'écueil.

Le *Masque* est une très simple histoire vue cent fois ! Une femme est amoureuse de son mari ; car elles commencent toutes par là et il y en a qui continuent. Il lui est si infidèle qu'elle le quitte. Elle l'aime tant qu'elle le reprend, s'assurant ainsi un malheur éternel ; mais disant :

— Puisque je ne puis pas m'en passer !

Ce lieu commun de théâtre et de roman est rajeuni ici par une invention très heureuse qui donne un acte très bon : le deuxième. Mais tout le reste est extrêmement quelconque, sans compter qu'il est obscur et infiniment maladroit d'exécution.

\* \*

Les peintres eux aussi ont leur répétition générale qui s'appelle le vernissage, mais cette solennité présente l'avantage de servir du moins à tout le monde en une seule fois. Il y a donc des chances pour qu'elle ne disparaisse point : quoi qu'il en soit, le salon des artistes français fut cette année l'un des meilleurs et des plus habilement présentés en ces dernières années ; j'y signalerai surtout, ne pouvant en cette brève correspondance entrer en de nombreux détails, trois toiles qui symbolisent en quelque sorte les différentes aspirations du peintre.

Dans l'une en effet, c'est la pureté classique des lignes, la sévérité antique allée à la grâce la plus moderne ; dans les deux autres, c'est l'artiste qui simplifie jusqu'à génie son métier et sa manière pour laisser tout entière parler une âme ; ou bien, au contraire, c'est le virtuose, épris de coloris somptueux de vie, de mouvement, et dont l'ambition toute matérielle se borne au seul plaisir de peindre. La première est la *Vestale endormie*, sujet plutôt usé, mais que M. Jules Lefebvre a su rajeunir et imprégner de grâce vraie, tout en demeurant impeccable.

La seconde est un portrait de femme âgée, un portrait d'apparence discrète, de mise en scène presque nulle, mais qui suffirait à établir pour jamais la réputation d'un artiste.

Rarement Henner (car c'est lui) recréa la nature et se montra plus éloquent à moins de frais. Ce magicien du pinceau possède vraiment ce que Diderot appelle le « secret ».

La toile est à peine touchée, et pourtant, dans le travail hâtif du peintre, revivent toutes les grâces de ce visage d'enfant. Le délicat modelé du front et des joues, l'ombre imperceptible des cils, la nacre et la fleur du regard, le joli dessin de la lèvre, l'enroulement gracieux des cheveux sous le béret d'écolier : rien n'échappa au grand artiste.

C'est tout à la fois imprécis et décisif, et d'une ressemblance parfaite, malgré la hâte du pinceau.

Il y a loin des portraits d'Henner, malgré leur faire impérial, à l'œuvre toute de virtuosité dont je parlais au début et dans laquelle le maître Roybet se résume lui-même et résume tout un côté de la peinture. Le *Vainqueur de Lépante* : tel en est le titre et l'on devine ce que le peintre de la *Main Chaude* et des *Propos Galants* a pu tirer d'un pareil sujet. Ici, c'est le plus fier métier, la plus belle coulée de pâte, la sonorité de la couleur, la belle arabesque du dessin. Le fils glorieux de Charles-Quint, celui qui rêva un moment de ceindre une couronne et qui l'eût obtenue peut-être du méfiant Philippe II, vient de ravir aux Ottomans l'hégémonie des mers — leurs deux cents galères battent, maintenant, le pavillon de l'empereur et de ses alliés, — et son visage et hautain, encore rehaussé pour la pourpre de son costume, garde, sous l'ombre du feutre, un peu de l'ivresse de cet éclatant triomphe.

Il y aurait encore à citer les *Dentellières* de M. Joseph Bail ; la *Horde* de M. Guillonnet ; la *Muse pleurant le poète* de M. Zwiller ; puis, dans la note souriante, le *Prélude d'amour* de Ridel ; le *Vallon* de Paul Buffet ; la *Tizianella* de M<sup>lle</sup> Juana Romani ; enfin deux superbes toiles de Detaille, deux morceaux de maître, les *Enrôlements volontaires en 1792* et la *Réception des troupes à leur retour de Pologne*, dont le peintre a admirablement exprimé le contraste :

Ici, l'ivresse du départ, généraux en herbe qui manient le refouloir en attendant de saisir le bâton constellé de maréchal de France ; et là, malgré les drapeaux conquis qui frémissent et s'inclinent, malgré l'apparat et les hymnes, la municipalité reste grave ; les généraux eux-mêmes songent à cette dure campagne, prélude de plus sanglantes encore. L'œuvre est vraiment belle et consacre définitivement le talent de l'artiste. S. L.

## VARIÉTÉS

### LA CIRCULATION OCÉANIQUE

M. J. Thoulet, qui en 1901 avait été invité par S. A. S. le Prince Albert à faire partie de la mission scientifique embarquée à bord de la *Princesse-Alice* pendant sa campagne de l'été dernier, publie cette semaine en premier article de la *Revue Rose* une savante étude sur la Circulation Océanique, que ses développements nous empêchent de reproduire intégralement.

Après avoir rappelé que la circulation océanique est double (circulation superficielle et circulation profonde) et indiqué les causes productives des courants, M. J. Thoulet parle des méthodes et des instruments destinés à mesurer ces divers courants et plus particulièrement les courants profonds. Et il ajoute :

Une série d'expériences à des profondeurs successivement de plus en plus grandes donnera la possibilité de tracer graphiquement ce qu'on nomme une rose de courants. Sur cette figure, à partir d'un point origine, on trace des droites divergentes orientées comme les courants aux diverses profondeurs et de longueurs respectives proportionnelles à la vitesse de ces courants ; on joint par une courbe l'extrémité de toutes ces droites et l'on possède ainsi la représentation graphique de la circulation sus-marine et sous-marine dans toute l'épaisseur de la zone comprise entre la surface et la profondeur extrême étudiée.

L'opération est beaucoup moins longue que celle qui consiste à suivre une drague à courants et elle indique rapidement l'ensemble de la circulation océanique le long d'une même verticale. Elle exige cependant une position initiale fixe. En vue des côtes, l'opération n'offre aucune difficulté, car, par une suite de relèvement et en corrigéant continuellement les alignements, on maintient aisément le bâtiment ou l'embarcation à la même place. En pleine mer, le problème n'est pas impossible à résoudre. J'ai vu à bord de la *Princesse-Alice*, immerger sur le fond, jusqu'à plus de 6,000 mètres, des nasses retenues par une grosse bouée portant un câble en fils d'acier. La bouée abandonnée pendant deux ou trois jours

constituait un point sensiblement immobile. Lorsque l'attention y sera portée, ces sortes d'observatoires temporaires fixes pourront rendre de précieux services en océanographie, car rien ne sera plus facile que d'y attacher des appareils à enregistrement continu. On étudiera ainsi non seulement la circulation superficielle et profonde, mais la propagation de la température, l'évaporation, la variation de la densité entre la surface et la profondeur, peut-être même la question si controversée des marées en haute mer. Quoi qu'il en soit, les bouées de nasse résolvent le problème qui a coûté tant de peine aux Américains dans leurs belles études du Gulf Stream : mouiller un bâtiment en pleine mer par grande profondeur.

M. J. Thoulet, après en avoir terminé avec les procédés et appareils de mesure directe des courants superficiels et profonds, s'occupe longuement du procédé indirect consistant dans la mesure des densités. Citons ce passage, où il est question de travaux et expériences faits à bord de la *Princesse-Alice* :

Pour obtenir la densité, on se sert d'aréomètres. J'ai non moins souvent insisté sur les avantages de l'aréomètre à poids et à volume variables dont M. Buchanan a fait d'abord usage sur le *Challenger* et que je me suis borné à modifier dans quelques-uns de ses détails. Je l'ai employé à de nombreuses reprises à la mer et j'en apprécie tous les mérites.

L'expérience m'a appris cependant qu'avec la nécessité d'avoir sur une même verticale le plus grand nombre possible de déterminations de densités, l'aréomètre offrait l'inconvénient d'exiger un volume d'eau un peu trop considérable. En supposant un litre d'eau pour chaque détermination, ce qui est un extrême minimum — et je n'entrerai pas ici dans la discussion de cette absolue nécessité dont j'ai parlé tant de fois — sera-t-il jamais possible de ramener, attachés à un même fil de sonde, vingt ou trente bouteilles ayant au moins un litre de capacité et portant chacune leur thermomètre, puisque la connaissance de la température est indispensable ? Il y a là une véritable impossibilité et, puisqu'il faut qu'un même sondage donne beaucoup de densités, il faut beaucoup de bouteilles, par conséquent des bouteilles très légères protégées contre les effets de la pression, ce qui est facile, ramenant le volume d'eau strictement indispensable pour les essais. Ces bouteilles sont inventées ; j'en ai vu fonctionner le modèle et, d'ici à peu, j'ai de sérieuses raisons de penser que des expériences, complètes seront achevées et que, sans risquer de briser le fil de sonde, on pourra ramener du fond toute une série d'échantillons échelonnés sur une même verticale.

Quelque procédé que l'on emploie, je considère qu'il est impossible, à bord d'un bâtiment en mouvement, de se livrer à la mesure d'une densité sur une petite quantité de matière. Cette opération ne peut s'effectuer avec des garanties suffisantes de précision qu'à terre, dans un laboratoire. Il convient donc de conserver les échantillons recueillis afin de les analyser ultérieurement. Guidé par les indications d'un mémoire de M. Dickson, j'ai fait construire une caisse contenant 15 flacons de 250 grammes, feutrée à l'intérieur pour éviter la casse, et dont le poids est inférieur à 10 kilogrammes, ce qui permet de l'expédier par colis postal. Je m'en suis servi pendant la campagne que j'ai eu l'honneur de faire, en 1901, dans l'archipel du Cap Vert, à bord de la *Princesse-Alice*, et je n'ai eu qu'à me féliciter de son emploi. A bord, et après deux voyages en chemin de fer, les bouteilles et l'eau qu'elles contenaient sont revenues intactes et dans les meilleures conditions. Les 250 grammes d'eau ont suffi très amplement à toutes les expériences.

Cette savante étude océanographique se termine ainsi : Cherchons à nous résumer.

Nous n'avons considéré que la circulation due aux différences de densités. Cette propriété physique est la cause principale du mouvement au sein des profondeurs, mais les effets en sont plus ou moins troublés dans la pratique par l'intervention locale d'autres actions dont il faudrait tenir compte si l'on voulait posséder la connaissance complète de la circulation en un point déterminé. On ne saurait admettre que les vagues, le vent, la pression barométrique, les marées soient sans effets. La recherche de la vérité n'est qu'une suite d'approxima-

tions successives et nous ne cherchons dans ce travail qu'à décrire à grands traits les lois générales qui gouvernent la marche des courants marins.

L'Océan, depuis sa surface jusqu'au fond, est divisé en deux zones ; l'une profonde est celle du calme mécanique ; la zone supérieure séparée de l'inférieure par une nappe limite de profondeur variable selon les localités, est la zone de mouvement. C'est dans son sein que s'effectue la circulation océanique.

Cette zone elle-même comprend deux régions : l'une superficielle, l'autre plus profonde. La circulation superficielle, très variable, est médiocrement connue ; l'autre, la circulation sous-marine profonde, ne l'est pas du tout. A quiconque demanderait de décrire cette circulation, on devrait se borner à répondre qu'elle existe, qu'elle peut être complètement différente de la circulation superficielle, que la preuve en a été faite par les rares mesures du *Challenger* et du *Buccaneer* et que, du reste, on ne sait rien.

La connaissance de la circulation superficielle et profonde s'impose à cause de son indispensable utilité en navigation sus-marine et sous-marine, ainsi que pour l'industrie des pêches. Dans les conditions actuelles, chercher à résoudre les problèmes afférents aux migrations du poisson et à la distribution du plankton est, de la part de ceux qui s'y livrent, une preuve de ce terrible manque de bon sens et de méthode dont je parlais tout à l'heure et qui ferait sourire s'il n'avait de si funestes conséquences pour nos pêcheurs. En France, il faut avoir le courage de l'avouer bien haut afin que la situation ait chance de changer, la pêche se fait à peu près comme du temps des Gaulois. Le tracé de cartes et, en particulier, de cartes représentatives des courants à diverses profondeurs s'impose non seulement en haute mer, où le problème offre le maximum de simplicité, mais le long des côtes, où malheureusement il présente en même temps le maximum d'utilité pratique et le maximum de complication.

Les instruments bien simples à employer pour cette étude, au voisinage de la terre, sont les bouteilles accouplées de Hautreux et les dragues à courants. En pleine mer, à la surface et au voisinage relatif de la surface, on se servira, comme appareils de mesure directe, d'épaves artificielles ; en profondeur, on prendra les densités d'échantillons recueillis par des séries de bouteilles nombreuses, légères et de petite capacité, suspendues au même fil de sonde, pour lesquels on aura soigneusement déterminé la cote de profondeur et la température *in situ*. Ces densités seront mesurées dans le laboratoire, au pycnomètre, ou, si l'on veut, par des dosages de chlorurations et de salinités considérées comme données transitoires. Les résultats obtenus seront reportés sur des cartes par isopycnes, suivant des plans parallèles d'égal niveau par profondeurs échelonnées.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 Avril au 4 Mai 1902

GÈNES, yacht à vap. <i>Meloria</i> , ital., c. Vassalo,	sur lest.
CANNES, b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	sable.
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Recrutto,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
SAINTE-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois et vin.
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	sable.

Départs du 27 Avril au 4 Mai 1902

NICE, yacht à vap. <i>Meloria</i> , ital., c. Vassalo,	sur lest.
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Recrutto,	—

### POUR CAUSE DE DÉPART VENTE A L'AMIABLE

à la *Villa Hollandia*, rue Bellevue, à Monte Carlo, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures, de beaux meubles tels que : salons, chambres à coucher, salles à manger, tapis, suspensions à gaz, glaces, rideaux, tableaux, bibelots, argenterie, services de table, cristal, etc. Un dessert en cristal taillé Empire. Les prix sont marqués. — Au comptant.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **PEIRANI Lazare**, sellier-bourrelier à Monte Carlo, sont prévenus conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 17 mai courant, à 10 heures du matin.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1902.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise (maison G. Barbier)

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque de Panification modèle Franco-Viennoise, maison G. Barbier, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Judi 22 Mai 1902, à 9 heures et demie du matin**, au siège social, 11, rue Florestine.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1901-1902 et décharge à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

Les Actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, doivent déposer au siège social leurs titres ou le récépissé de dépôt de ces titres dans un des principaux établissements de crédit, trois jours francs avant l'assemblée.

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Capital, 500,000 francs

Messieurs les Actionnaires de la Société des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, pour le mercredi 21 mai.

Assemblée Générale Ordinaire

le mercredi 21 mai 1902, à 9 h. 1/4 du matin

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration.
- 2° Rapport des Commissaires.
- 3° Approbation des Comptes exercice 1901-1902 et décharges à qui de droit.
- 4° Fixation du dividende.
- 5° Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant.
- 6° Tirage au sort de 20 Obligations.
- 7° Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

Assemblée Générale Extraordinaire

le mercredi 21 mai 1902, à 10 h. 1/2 du matin

ORDRE DU JOUR :

Agrandissement des Marchés.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monaco du 26 avril 1902, portant la mention : Enregistré à Monaco, le 26 avril 1902, folio 97, case 1<sup>re</sup>. — Reçu trois francs, signé, de Guiraud.

Monsieur Edmond DEFRESSINE et madame Cécile SOUDRILLE, d'une part, et monsieur Henri FONTAINE et madame Louise MARIE, d'autre part, demeurant tous à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce et la vente en gros et détail des bois et charbons.

Cette Société a été contractée pour dix-huit années devant commencer le *premier mai mil neuf cent deux* et finir le *premier mai mil neuf cent vingt*.

La raison et la signature sociales seront **Defressine et Fontaine**. Messieurs DEFRESSINE et FONTAINE auront seuls droit de faire usage de la signature sociale, mais ils pourront en user séparément. Ils n'obligeront la Société que pour les affaires qui la concernent, en conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Le siège de la Société est fixé à Monte Carlo, avenue de la Costa, maison Médecin.

**Capital social.** — Les associés ont apporté à la Société le fonds de commerce de bois et charbons qu'ils ont acquis de monsieur Henri MÉDECIN suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le 10 avril 1902, enregistré, pour sa valeur de *cent vingt mille francs*, ci..... **120,000 francs.**

Explication faite que le prix de l'acquisition sus énoncée est encore dû, mais que pour en garantir le paiement les associés ont donné hypothèque en premier rang sur leurs immeubles de la Principauté jusqu'à concurrence d'une somme de quatre-vingt mille francs.

En outre monsieur et madame DEFRESSINE ont apporté une somme de *vingt mille francs* en espèces à fournir le 1<sup>er</sup> mai 1902, ci..... **20,000 francs.**

Une copie entière de l'acte sous seing privé dont s'agit a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, pour être affichée conformément à la loi.

Pour extrait :

E. DEFRESSINE — H. FONTAINE,  
C. SOUDRILLE — Louise MARIE.

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : *Quai Lunel (sur le Port) NICE*

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances velocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

**A VENDRE** dans de bonnes conditions. une **MAISON** située rue des Fours, n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

AVRIL	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
28	751	751.5	751	752	752	15	15.5	15.2	15	15	85	Sud faible.	Couvert, orage		
29	752	752.5	752	751.5	751.5	15	15.2	15	14	13.2	89	Nord faible.	Couvert, pluie		
30	754	754.2	754.5	754.8	755	16	17.5	16	15.2	14	76	Sud faible.	Variable, pluie		
1	755	755	754.2	752	751	16.8	17	16.5	16.5	14.5	77	id.	Beau.		
2	751	751.5	751	752	752.5	17	18.5	18	17	16	82	id.	Variable.		
3	753	753.2	753.5	754	754.2	18	19	17.5	17	16	75	id.	id.		
4	755	755.2	755	755.5	755.8	17	19	17.2	16.5	16	87	id.	Couvert, pluie		
DATES		28	29	30	1	2	3	4							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	15.6	15.4	17.5	17.2	18.5	19	19.2						
		Minima.	14.9	13.2	14	14.4	16	16	16						
											Pluie tombée : 32 <sup>mm</sup> 5				